

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

AESH/AED

Le combat se poursuit pour un vrai statut ! Un vrai salaire ! Et l'abandon des PAS et des PIAL !

Il est urgent de mettre fin à la précarité !

A la rentrée 2026, avec près de 140 000 agents, les AESH sont devenus le deuxième corps de l'Éducation nationale. Les AED sont également des dizaines de milliers dans les établissements. En leur absence, les établissements et les classes ne peuvent pas fonctionner.

Pourtant, l'État et le ministère les maintiennent dans une précarité insupportable. Il n'ont pas droit à un vrai salaire et ni un statut, synonyme de la reconnaissance de leur diplôme, de leur expérience, de leurs qualifications ou d'un vrai droit à la mutation. Et ce n'est pas la création d'un CDI qui répond à leurs revendications ni même leur garantit la sécurité de l'emploi.

Mis au ban des personnels, ils sont privés d'une partie de l'action sociale et des primes attribuées aux autres personnels. Au contraire, ils subissent les temps incomplets imposés, une gestion arbitraire au gré des besoins, une surcharge de travail, la multiplication des tâches, le non-respect de leurs missions, la constante remise en cause de leurs droits....

Chaque année, des milliers d'AESH et d'AED démissionnent en raison de la précarité, de l'absence de formation et de perspectives. La logique du ministre reste de faire des économies sur le dos des personnels les plus précaires et donc des élèves et de leurs familles, au mépris notamment du handicap.

Non à l'aménagement de la précarité !

Par ses positions et son action, la FNEC FP-FO ne cesse de combattre la précarité, les pressions, le mépris et d'organiser avec les personnels le rapport de force pour gagner l'ensemble des revendications !

Un statut pour les AED et les AESH !

Cédant face à la pression des mobilisations, le gouvernement a fini par se résoudre à garantir l'accès au CDI aux AED et aux AESH. Pourtant, cela ne les protège ni de l'arbitraire ni du licenciement et ne garantit pas une carrière ou une meilleure rémunération. **C'est la précarité à durée indéterminée que le ministère leur offre.**

Pour la FNEC FP-FO, la seule solution reste le statut. Mais un **VRAI statut, pas la coquille vide** que propose le projet de l'inspection générale pour les AESH. **Projet défendu par le ministère et l'intersyndicale (FSU-UNSA-CGT-SUD-CFDT-SNALC) qui, sous couvert d'unité, a renoncé à sa plateforme historique et au statut avec un temps plein de 24 heures. Cela afin d'intégrer l'UNSA et la CFDT qui y sont opposés, en plus d'être favorables aux PAS.**

La FNEC-FP-FO refuse la proposition d'un statut fourre-tout pour uniquement 20% des AESH, multipliant les missions de maintenance, de formation, de conseil et effaçant même la notion de handicap. **NON au statut du mépris !**

Pour la FNEC FP-FO c'est un statut immédiat pour tous les AESH et les AED qui le désirent et sans contre-partie, sans dégradation ni alourdissement des conditions d'exercice et des missions.

Garantir un statut aux AESH et aux AED, c'est au contraire et avant tout, garantir des moyens de subsistance, la reconnaissance et l'expérience des personnels, de leurs qualifications, de leurs droits et apporter une stabilité aux équipes. Tous les personnels, les parents comme les élèves sont concernés et seraient gagnants !

La FNEC FP-FO exige un statut de la Fonction publique pour tous les AED et les AESH sans contre-partie !

Pour un vrai emploi à temps plein !

Tous les AESH et AED, tout agent doit pouvoir bénéficier d'un vrai emploi, exercer à temps plein s'ils le souhaitent. Imposer le temps partiel, c'est maintenir les AESH et les AED sous le seuil de pauvreté, les livrer à la précarité et aux petits boulots complémentaires pour survivre. Ça suffit !

La FNEC FP FO revendique :

- L'arrêt du temps partiel imposé
- Un temps plein pour ceux qui le souhaitent
- 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines pour un temps plein pour les AESH afin de prendre en compte les préparations et les réunions

La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale à exiger 24 heures comme un temps plein pour les AESH et refuser que ces dernières deviennent les factotums de l'inclusion !

Pour un vrai salaire ! Augmentation du point d'indice ! Les mêmes primes pour tous !

Comme tous les agents de la Fonction Publique, notre rémunération est calculée en référence à la valeur du point d'indice. Or, celui-ci a perdu plus de 30 % de sa valeur depuis 2001. Alors que l'inflation n'a jamais reculée depuis 2022, avec plus de 2,5%, avec l'explosion des prix notamment du carburant, il faut plus que jamais relever la valeur du point d'indice et augmenter les salaires.

La FNEC FP-FO exige que les AESH et les AED bénéficient des mêmes primes avec les mêmes montants que les agents exerçant dans les écoles et les établissements. La création d'une prime de fonction et l'octroi au rabais de la prime REP/REP+ restent très insuffisants, surtout au regard de la proratisation des sommes.

Avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, la FNEC FP-FO combat pour l'augmentation du point d'indice et l'équité des primes pour tous !

La FNEC FP-FO revendique a minima 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour l'amélioration de toutes les grilles indiciaires.



Le scandale de la prime REP/REP+

La FNEC FP-FO a été à la pointe du combat pour gagner sur l'obtention des primes REP/REP+ pour les AED et les AESH et l'octroi de la rétroactivité.

Elle a accompagné au tribunal administratif des centaines de collègues accélérant ainsi les démarches et leur faisant gagner les sommes justes dans la plupart des cas, malgré les manœuvres de certains rectorats. La décision inique du conseil d'Etat prive cependant les AED et les AESH d'une juste rétroactivité remontant à 2015.

Et si cela n'était pas suffisant, l'impréparation du ministère, l'assimilation des sommes obtenues à du salaire et leur fiscalisation injuste ont conduit certaines collègues à subir une forte réduction du montant touché ou une réduction des aides sociales. C'est inacceptable ! **La FNEC FP-FO là aussi par son action et son accompagnement a permis souvent d'amortir ou d'annuler les effets scandaleux du traitement inconséquent réservé aux AESH et aux AED !**

La FNEC FP-FO refuse le tassement inacceptable des grilles

La revalorisation du SMIC impacte les grilles indiciaires des AESH et AED. Au 1er juin 2026, la revalorisation du SMIC oblige l'Etat à placer le 1er échelon de la grille indiciaire à 380 points... sans pour autant revoir à la hausse l'ensemble de la grille ! 9 ans au même échelon, aucune évolution de salaire pendant les 3 premiers échelons. Un scandale que la FNEC-FP-FO ne cesse de dénoncer ! Les AESH aux deux premiers échelons, les AED en CDD et aux deux premiers échelon AED se verront donc attribuer une indemnité différentielle pour combler l'écart avec le salaire minimum.

Avec une grille indiciaire déjà insuffisante pour l'ensemble du déroulé de carrière, le gouvernement annonce pourtant qu'une nouvelle revalorisation pour l'ensemble des personnels AESH-AED n'est pas prévue dans le budget PLF 2027 !

La FNEC FP-FO exige une véritable revalorisation salariale à la hauteur des missions essentielles exercées par les AED et les AESH !

Jours de fractionnement : des victoires, gagnées avec FO, dans les académies qui doivent en appeler d'autres !

La FNEC FP-FO n'a cessé de se battre pour que les AESH et AED bénéficient de leurs jours de fractionnement. Par les grèves engagées et les mobilisations des personnels devant les inspections académiques et les rectorats, ce droit a été conquis dans bon nombre d'académies. **Ces victoires doivent maintenant s'obtenir partout !**

Subrogation, PSC

Les traitements scandaleux réservés aux AESH et aux AED ne se limitent pas au salaire ou aux temps incomplets imposés. **Depuis des années, la FNEC FP-FO demande que la subrogation soit appliquée à ces agents parmi les plus précaires afin d'éviter les remboursements d'indemnités journalières qui peuvent les placer dans des situations financières inextricables.** Après les engagements du ministère à la rendre effective en 2023, 2024, 2025 puis 2026, c'est maintenant 2028 qui est annoncé !

Depuis mai, c'est une autre attaque, présentée comme une revalorisation, qui vient frapper les AED et les AESH, notamment les familles les plus modestes. **Il s'agit de la protection sociale complémentaire obligatoire (PSC) que seule FO a combattue.** Derrière une aide de l'employeur, le coût des options et de la prévoyance est tel pour les ayants-droits que les plus précaires se retrouvent souvent à payer bien plus qu'avant la réforme.

Inadmissible pour la FNEC FP-FO qui exige son retrait et une renégociation.

Temps partiel thérapeutique

Suite à un décret paru cet été sur les congés maladie et le temps partiel thérapeutique, les rectorats et les DSDEN ont décidé d'appliquer de manière restrictive et injuste le calcul du temps partiel thérapeutique sur la base d'un temps complet. Cette décision insupportable prive ainsi tous les AESH et les AED du droit effectif à ce congé.

Pour la FNEC FP-FO, ce sont l'état de santé des personnels et le temps de travail imposé qui doivent déterminer la quotité de travail lors de ce congé et non les économies, encore lorsqu'elles sont faites sur la santé des personnels !



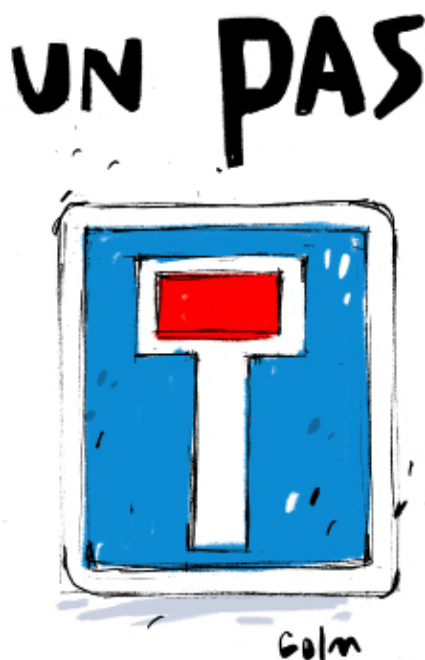
Action sociale, frais de restauration et de déplacement : la FNEC FP-FO accompagne les personnels pour la défense de leurs droits !

Pour les AESH, comme pour les AED, la FNEC FP-FO revendique l'accès à l'ensemble des prestations d'action sociale : chèques vacances, aides académiques en matière de logement ou d'accès aux loisirs.

Dans les commissions d'action sociale, la FNEC FP-FO défend les dossiers de prêts et secours présentés par les assistantes sociales des personnels.

Les contractuels ont des droits liés au statut des fonctionnaires. La FNEC FP-FO intervient pour les faire appliquer. C'est le cas des indemnités kilométriques et de restauration pour les personnels travaillant sur plusieurs établissements. Dans de nombreuses académies, les initiatives syndicales ont permis le versement de ces indemnités.

La FNEC FP-FO accompagne les personnels pour la défense de leurs droits !



Abandon des PAS et des PIAL ! Non au démantèlement des ESMS et de l'enseignement spécialisé !

Au-delà de l'absurdité pédagogique, les PIAL et la mutualisation de l'aide aux élèves en situation de handicap sont un instrument de précarisation des personnels AESH. Le but pour le ministre était de limiter les coûts, jugés toujours trop élevés, de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Avec la généralisation annoncée des PAS, contre l'avis de tous, même de l'Assemblée nationale, c'est non seulement un recul sans précédent de leurs conditions de travail qui s'annonce mais également un véritable plan social visant les AESH qui, le couteau sous la contrainte, sont contraints de signer un avenant à leur contrat de travail, pour intégrer les PAS !

C'est la fin des établissements sociaux et médicaux sociaux et de l'enseignement spécialisé que le ministère programme. Généraliser l'externalisation pour faire de nouvelles économies en diminuant les notifications MDPH, moins de compensation pour plus d'accessibilité, c'est à dire de coaching, de conseil et au final des missions autres que l'aide aux élèves, notamment individualisée.

La FNEC FP-FO revendique :

- L'abandon des PIAL et des PAS
- Une affectation sur un établissement
- Le retour à une aide individualisée pour chaque élève
- Le maintien de l'enseignement spécialisé et des ESMS



La FNEC FP-FO organise et soutient les mobilisations des AED et des AESH ! Tous à Paris le 5 novembre !

Seule la FNEC FP-FO tente d'arracher la satisfaction de toutes les revendications. Depuis 2021, FO a organisé des manifestations d'ampleur nationale en direction du ministère et des conférences avec la création de comités départementaux partout en France.

C'est pour cela que le 5 novembre 2026, la FNEC FP-FO sera à nouveau aux côtés des AED et des AESH à Paris pour construire le rapport de force, pour aller chez le ministre, là où cela se décide, et arracher la satisfaction des revendications, dans l'action commune la plus large possible avec les autres personnels et les parents d'élèves.

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO défend le droit à l'enseignement adapté et combat la logique destructrice de l'inclusion systématique et forcée et le démantèlement des ESMS caractérisés par les PAS et les PIAL.

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent un statut avec un temps plein de 24 heures, un vrai salaire pour les AED et les AESH, l'abandon des PAS et des PIAL à se saisir des élections professionnelles en votant du 3 au 10 décembre 2026 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !